****

**Procédure de sélection en vue de l’attribution du contrat doctoral d’établissement 2025**

**Ecole doctorale Droit & Science politique – Pays de la Loire**

**Le Mans Université - Site Le Mans - Laval**

La procédure d’attribution est organisée par l’Ecole doctorale en lien avec le laboratoire Thémis-Um. Elle se déroule selon les étapes suivantes.

**1. Proposition d’un sujet de thèse**

*1.1. Porteur de projet : conditions préalables*

Un porteur de projet de thèse doit obligatoirement être habilité à diriger des recherches. Il doit être membre du Laboratoire Thémis-Um. Il ne peut déposer qu’une seule proposition de sujet en tant que directeur de thèse, en vue de l’attribution d’un contrat doctoral d’établissement (CDE), sauf dérogation décidée par le laboratoire en accord avec l’Ecole doctorale.

Le porteur doit répondre aux conditions fixant les limites d’encadrement des doctorants au sein de l’ED DSP à savoir au plus 6 doctorants par encadrant, incluant le ou la future doctorante.

*1.2. Examen des sujets*

Le laboratoire Thémis-Um sélectionne, après avis du Conseil de laboratoire, les sujets à soumettre à publicité sur la plateforme Améthisdans le cadre de sa politique scientifique. Cette sélection est organisée suivant la procédure établie.

*1.2. Mise en ligne des sujets*

Les propositions de sujets de thèse retenus sont déposées **par les porteurs de projet** sur le portail Amethis <https://amethis.doctorat.org/amethis-client/>. Il appartient en parallèle aux porteurs de sujet de diffuser le plus largement possible leur sujet dans leurs réseaux et les sociétés savantes pertinentes, nationales et internationales.

**2. Candidature à une inscription en doctorat**

*2.1. Acte de candidature*

L’étudiant doit faire acte de candidature à une inscription en doctorat uniquement sur le portail Amethis <https://amethis.doctorat.org/amethis-client/prd/consulter>.

L’étudiant devra fournir :

* un CV détaillé retraçant le parcours universitaire et les expériences de recherche ;
* les documents officiels des résultats d’évaluation (relevés de notes) obtenus en licence et au cours des deux années de Master ; le cas échéant, si l’étudiant le possède déjà, une copie du diplôme national de Master ou d’un autre diplôme conférant le grade de Master à l’issue d’un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche ;
* un résumé du travail de recherche conduit au cours de la 2ème année de Master, et le cas échéant, en 1ère année de Master ;
* les mémoires ou équivalents réalisés en 1ère année de Master et/ou 2ème année de Master (pour ce dernier, joindre s’il y a lieu une version provisoire en précisant quand a commencé le travail de recherche) ;
* une présentation du projet de recherche envisagé à partir du sujet mis en ligne, le candidat étant invité au préalable à prendre contact avec le porteur de projet ;
* deux lettres de recommandation d’enseignants-chercheurs dans le cas où le Master a été obtenu hors Union européenne

Le secrétariat de l’ED DSP Pays de la Loire vérifie la recevabilité administrative des candidatures. Le candidat est informé par courriel du rejet de sa candidature en cas de non recevabilité de celle-ci.

**3. Evaluation des candidatures**

*3.1. Sélection des dossiers de candidatures*

La sélection des dossiers de candidatures en vue de l’audition pour l’attribution du contrat doctoral s’appuie sur une procédure en deux temps :

1) une sélection des dossiers et

2) un oral d’admission.

**Au maximum, 2 candidats peuvent être sélectionnés pour l’audition sur un même sujet de thèse.**

Les porteurs de projet ont connaissance des dossiers de candidature via *Amethis* ; en fonction de la qualité des dossiers, ils sélectionnent 1 ou 2 candidats maximum pour l’audition. Cette sélection se fait sur dossier selon la qualité du ou des dossier(s) fourni(s).

A l’issue des sélections, les porteurs de projet transmettent au laboratoire et à l’ED DSP une liste de candidats autorisés à poursuivre la procédure et une liste de candidats non retenus (avec argumentaires à transmettre aux candidats).

L’avis d’admission à l’audition au concours ou son rejet est notifié à chaque candidat par courriel adressé par l’ED DSP.

*3.2. Modalités pratiques de l’oral d’admission*

Un jury est constitué pour l’attribution du contrat doctoral d’établissement par la direction adjointe de l’ED DSP de Le Mans Université et le laboratoire Thémis-Um ; il est composé de cinq enseignants-chercheurs ou chercheurs : trois sont choisis parmi les membres du laboratoire Thémis-Um et deux sont extérieurs au laboratoire.

La direction adjointe de l’École doctorale organise la procédure, assiste aux auditions mais ne participe pas au vote.

Les porteurs de projet ne peuvent être membres du jury.

L’oral d’admission consiste en un entretien de 20 minutes, au cours duquel il est demandé au candidat :

* de présenter son parcours et d’exposer ses travaux de recherche, notamment en Master 1 et 2 ;
* de présenter son projet de recherche de thèse, de développer ses motivations et d’expliquer sa conception du futur travail de thèse.

La présentation du candidat ne doit pas dépasser 5 minutes et est suivie de 15 minutes d’entretien avec le jury.

**Les candidats seront auditionnés à la Faculté de droit, de science économique et de gestion, Campus du Mans, Salle du Thémis-Um.**

La visioconférence pourra être autorisée en cas d’impossibilité pour le ou la candidate de se déplacer. Une demande en ce sens doit être formulée trois jours ouvrés avant l’oral auprès de l’Ecole doctorale (ed-dsp@doctorat-paysdelaloire.fr) Les entretiens téléphoniques pour les auditions ne sont pas autorisés.

*3.3. Evaluation des candidats*

L’oral d’admission vise à renseigner le jury sur l’aptitude du candidat à entreprendre une formation par la recherche fructueuse en termes de compétences acquises et de projet professionnel.

Les critères retenus par le jury sont :

* l’aptitude à la recherche : motivation, compétences disciplinaires et techniques en rapport avec le sujet choisi et éventuelles expériences de recherche ;
* l’aptitude à analyser et conduire le sujet choisi : justification du choix du sujet, situation dans la problématique générale, compréhension scientifique du sujet, capacité à démontrer l’adéquation entre ses compétences et le sujet choisi, qualité de la démarche proposée ;
* l’aptitude à l’expression orale ;
* l’insertion de la thèse dans un projet professionnel ;
* la cohérence entre le projet doctoral et l’encadrement.

*3.4. Classement des candidats*

A l’issue des auditions, le jury établit un classement des candidats, indépendamment des sujets.

Si aucun candidat ne paraît mériter d’être classé, un deuxième tour de sélection pourra être organisé (à partir de septembre) dans les mêmes conditions que le premier.

**4. Approbation par le bureau de l’Ecole doctorale**

*4.1.* *Information et examen du bureau*

La sélection opérée par le jury d’admission est soumise à l’approbation du bureau de l’ED DSP avant transmission au pôle doctoral de Le Mans Université.

Les candidats, qu’ils soient retenus ou non, seront informés de l’issue de la procédure par l’ED DSP.

Seule Le Mans Université est habilitée à formaliser les recrutements et à accepter l’inscription en doctorat des candidats.

* 1. *.Sort du ou des candidat(s) retenu(s)*

Le premier candidat retenu devra manifester son accord dans les 3 jours francs suivant la publicité de la sélection. A défaut d’accord, le CDE sera proposé au suivant de liste qui se déterminera dans les mêmes conditions.

En cas de rejet par l’Ecole doctorale du premier candidat retenu, le contrat doctoral est proposé au suivant de liste.

En cas de rejet de tous les candidats retenus, le CDE est conservé au profit du laboratoire qui en bénéficie. Un deuxième tour de sélection pourra être organisé (à partir de septembre) dans les mêmes conditions que le premier.

Si aucun candidat ne paraît mériter d’être classé, un deuxième tour de sélection pourra être organisé (à partir de septembre) dans les mêmes conditions que le premier.

**Calendrier d’attribution du Contrat doctoral d’établissement 2025**

***Avril 2025*** La campagne d’attribution du Contrat doctoral d’établissement est lancée par l’ED DSP. Les porteurs de projet remontent leurs sujets à la co-direction du laboratoire Thémis-Um qui sélectionne, après avis du Conseil de laboratoire, les sujets à soumettre à publicité sur la plateforme Amethis*.*

***5 mai 2025*** Date limite de remontée des sujets aux co-directrices du laboratoire Thémis-Um

***9 mai 2025*** Date limite de mise en ligne des sujets sur la plateforme Amethis par les porteurs de sujet

***11 juin 2025 (minuit)*** Date limite de dépôt des candidatures par les étudiants sur la

plateforme Amethis

***12 – 13 juin 2025*** Examen de la recevabilité des dossiers de candidature par l’ED DSP

***18 juin 2025*** Date limite de sélection par les porteurs de projet des candidats en vue de l’oral d’admission (maximum 2) et remontée de l’information à l4ED DSP

***19 juin 2025*** Envoi des courriers de convocation par l’ED

***26 juin 2025*** Oraux d’admission – site du Mans, salle du Thémis-Um. Remontée du classement au bureau de l’Ecole doctorale pour validation avant transmission au Conseil de l’Ecole doctorale DSP.